

TRONICS MICROSYSTEMS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 685 608 Euros

Siège social : 98 rue du Pré de l'Herme - Z.I. - 38920 CROLLES

412 152 019 RCS GRENOBLE

LETTRE SIMPLE

Le 13 septembre 2019,

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires sont convoqués en **Assemblée Générale Mixte, pour le 30 septembre 2019, à 14:00 heures, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- Lecture du rapport du Directoire sur l'exercice clos le 31 mars 2019, comprenant notamment le rapport sur la gestion de la Société, le rapport sur la gestion du Groupe et le rapport spécial établi par le Directoire conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise établi au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés ;
- Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-90 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus aux membres du Directoire ;
- Fixation du montant alloué aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité au titre de l'exercice en cours ouvert le 1^{er} avril 2019 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- Renouvellement des mandats de trois membres du Conseil de Surveillance ;
- Fin des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ; renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et décision de ne pas nommer de Commissaire aux comptes suppléant ;

2°) du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Constatation de la perte de la moitié du capital social ; décision à prendre en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités.

-oOo-

Nous vous indiquons qu'à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous avez la possibilité de choisir l'une des trois formules suivantes :

- remettre une procuration à un autre actionnaire, à votre conjoint, à votre partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne, physique ou morale, de votre choix,
- adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- voter par correspondance par envoi du formulaire de vote au siège.

.../...

Nous vous envoyons en conséquence un formulaire complet vous permettant de choisir entre les trois possibilités qui vous sont offertes ci-dessus.

Pour la signature de ce document, vous voudrez bien vous conformer aux indications qui y sont portées et le renvoyer ensuite au cabinet d'avocats ALCYACONSEIL Grenoble, sous l'enveloppe préparée à cet effet.

Vous trouverez également sous ce pli, outre le texte des résolutions joint à la formule de vote par correspondance, les autres documents prévus par la loi :

- le rapport de gestion du Directoire incluant celui sur la gestion du groupe,
- le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise établi au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019,
- le tableau des résultats financiers,
- la formule de demande d'envoi des documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de commerce.

Veillez agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Directoire,
Le Président,
Monsieur Julien BON.